

Conseil de Communauté

Délibération n°472018

Judi 12 avril 2018 – 18h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2018

Publication : 20/04/2018



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

Absents excusés : M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON

Secrétaire de séance : M. Pierre SOUJOL

Objet : Budget Principal – Affectation du résultat 2017

Monsieur Robert Pistilli, vice-président délégué aux finances, demande au conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats 2017 de certains budgets annexes.

Budget Annexe Pépinière d'entreprises

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 51 387,01 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à – 29 460,49 en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 29 460,49 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 21 926,52 €

Budget Annexe Hôtel d'entreprises

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 26 230,71 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à – 21 995,63 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 21 995,63 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 4 235,08 €

Budget Annexe Ateliers relais

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 162 364,62 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à 392 767,54 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €

- Compte 002 (report en fonctionnement) : 162 364,62 €

Budget Annexe ZAE Saint Sériès

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 120 588,59 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à - 115 880,22 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 115 880,22 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 4 708,37 €

Budget Annexe ZAC Petite Camargue

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 75 006,46 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à 24 640,47 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 75 006,46 €

Budget Annexe Pôle oenotouristique

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 50 795,12 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à 26 299,61 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 50 795,12 €

Budget Annexe Les portes du Dardaillon

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 0,00 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à - 218 686,33 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 0,00 €

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

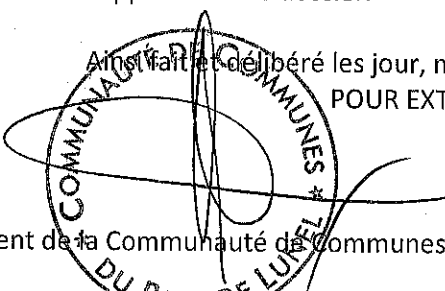
Oui l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT) :

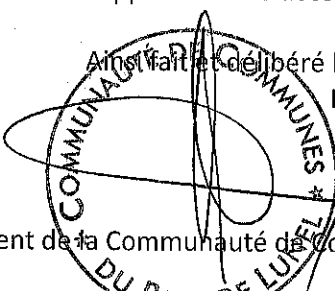
APPROUVE l'affectation des résultats des budgets annexes 2017 aux budgets annexes 2018, selon les modalités exposées ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 20/04/18 Publication du
--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 POUR EXTRAIT CONFORME


Claude ARNAUD
 Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex